

DECISION DU PRESIDENT N°D 2025 - 38

Objet : Mandat spécial – Monsieur Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication, à l’Innovation et au Numérique

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 5219-1,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l’élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 portant délégation d’attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *décider d’accorder tout mandat spécial ponctuel à un ou plusieurs membres du Conseil entraînant un déplacement pour l’accomplissement de toute mission de représentation de la métropole du Grand Paris, et prendre en charge ou rembourser ainsi les frais de déplacement, de nuitée, de repas et des frais directement imputables à la réalisation de la mission susmentionnée* »,

Vu l’arrêté n°AP2024/620 donnant délégation à Monsieur Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de la Communication, de l’Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le schéma métropolitain d’aménagement numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2022/21/10/31-03 approuvant le règlement et le lancement de l’appel à manifestation d’intérêt métropolitain dans le cadre du déploiement du programme « Quartiers Métropolitains d’Innovations »,

Considérant que les Interconnectés, réseau créé par les Intercommunalités de France et France urbaine et ayant pour mission d’accompagner la transformation numérique des collectivités, organise son Forum les 10 et 11 mars 2025 à Rennes,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est lauréate du label Territoire Innovant 2025 des Interconnectés pour son programme Quartier Métropolitain d’Innovation,

Considérant que la remise de ce label fait l’objet d’une cérémonie lors du Forum des Interconnectés qui se tiendra à Rennes des 10 et 11 mars 2025,

Considérant que la proposition des Interconnectés que la Métropole du Grand Paris intervienne lors d’une table-ronde pendant le Forum,

Considérant que, compte tenu de sa délégation, il est opportun de confier un mandat spécial à Monsieur Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication, à l’Innovation et au Numérique, pour participer à cet événement.

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250304-D2025-38-AI
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

Article 1er : De donner mandat spécial à Monsieur Geoffroy BOULARD, ~~Vice-président de la Métropole~~ du Grand Paris délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, pour participer au Forum des Interconnectés qui se tiendra du 10 au 11 mars 2025 à Rennes.

Article 2 : Que les frais de transport et d'hébergement inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget principal 2025, chapitre 65.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Par ailleurs notification en est faite à l'intéressé.

Fait à Paris, le

04 MARS 2025

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'acte.